

**MAIRIE D'AMPLEPUS**  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024  
Extrait du registre des Délibérations  
Délibération n°30

OBJET :

**SUBVENTION AU RASED**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 10

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le : 14/10/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le huit octobre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

**Les membres présents en séance :**

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :** Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Nathalie CHANFRAY à Lydie AUGAY, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD à Corinne GELIN, Daniel DUMONTET à Dimitri GIRARD, Patricia PIVOT à Romain COLLIER

**Le ou les membres absent(s) :** Peggy ROUGE-PIPEREAU, Jean-Pierre HERRADA, Nathalie CHANFRAY, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

*Vu le courrier de demande de subvention du RASED en date 30 août 2024 ;*

*Vu l'Avis favorable de la Commission vie scolaire, jeunesse, petite enfance du 23/09/2024*

*Vu l'Avis favorable de la Commission des Finances, affaires générales du 30/09/2024*

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté) est une structure de l'Education Nationale qui comprend une psychologue et deux enseignantes spécialisées.

Ce réseau s'adresse aux enfants en difficulté sur demande d'aide formulée par leur enseignant ou leurs parents.

Le Conseil municipal, **APPROUVE** le versement d'une subvention au RASED pour un montant de 300€.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 8 octobre 2024

Le secrétaire de séance  
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,  
René PONTET

